

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE

à l'École pratique de la Faculté de Médecine

15, Rue de l'École de Médecine. PARIS (6^e)



99 Août 1911

FBC 514.2

Mon cher ami

Etant sur le point de m'embarquer pour les Etats Unis je ne puis pas entreprendre une discussion sur tous les points touchés dans votre lettre, mais je me promets de rectifier quelques unes de vos assertions et appréciations après la rentrée. Telon votre désir je communiquerai alors votre lettre au Président qui prend, lors de ses vacances. J'ai déjà parlé avec lui de la demande de M. Guichard et son opinion est parfaitement d'accord avec la réponse qui a été faite à la proposition de votre estimé collègue.

Cette réponse a été une adhésion autant qu'elle pouvait l'être, étant donné le rôle de notre Société. J'ai dit à M. Guichard comme j'en étais chargé : Réviser une communication dans laquelle vous exposez la situation de la question qu'il vous intéresse

La Société publiera votre
mémoire et vous en ferez
distribuer vous non égale autour
d'exemplaires à part que vous
voudrez.

La Société peut ainsi favoriser
l'action de ses membres en leur
servant de porte-voix, mais
elle ne peut pas s'engager à
aider ceux qui aiment publier sans
la mesure de ses moyens et selon
son règlement les travaux qu'on
lui apportera. Vous trouverez
la question des monuments
ou participations mégalithiques
intéressante. Moi aussi; mais
il y en a mille autres qui ne
le sont pas moins et qui se
trouveraient fort avancées par
des travaux collectifs. Elles
sont toutes et seront toutes
portées à l'ordre du jour de la
Société sous le titre ne doit
être déterminé que par les
travaux apportés. Elle ne
s'en j'aurais inquiété de ceux
dirigés parisiens ou provinciaux



Enfin ce que cela peut lui faire?
Et quel sera donc ce Parisien
favorisé auquel vous voulez
faire allusion. Favorisé sans
l'accession au Comité central
et aux commissions; non. C'est
suffisamment difficile de
réunir les $\frac{2}{3}$ d'un conseil ou
d'une commission sans qu'on
comprande le résultat pour
qu'on n'imaginer pas de la
rendre impossible. Quant aux
commissions chargées d'un
travail scientifique, on sait
ce qu'elles valent. On parait car
le travail est toujours effectué
en entier par un seul, quand
il est effectué. Faire toutes les
instructions publiées par la
Société. Ce seul fonctionnaire
parce qu'il était lui seul qui
avait envie de fonctionner et
s'intéressait sérieusement à
la question ou avait la com-
pétence réelle nécessaire. En
ce cas il ne pouvait qu'être
entraîné par ses collègues. Chacun
à ses préférences, sa manière et
son heure. Que M. Guichard s'occupe
avec vous et avec qui vous voudrez,

une commission ainsi formée
pour travailler parce qu'elle re-
tera formée elle-même.

Sur sujet de la "tarpe" de la Société
je vous dirai, mon cher ami, qu'elle
n'existe que dans votre imagination
la Société publie 2 fois plus et
publie mieux qu'il y a 20 ans,
alors qu'elle avait plus de membres.

"Que les ombres de anciens m'inspirent
dit-il vous... Elles m'inspirent en effet,
d'autant mieux que j'ai travaillé
avec elles au côté et que l'esprit
du Comité actuel est exactement
le même que celui que j'ai connu
autrefois, du temps de Brega au
sans être membre j'assistais à
bien des discussions méharakaires.
Les ombres ne m'inspirent pas seule-
ment, elles m'ordonnent, car
ce sont elles qui ont rédigé les
statuts et le règlement auquel
je suis forcé d'obéir tout comme les
autres même lorsqu'il me gêne. Je
vous avoue que j'aimerais voir les
membres éminents de Province et
de Paris bénéficier de l'honorariat
quand ils ont comme vous 30 ans de
service. Les Ombres ne l'ont pas voulu
et lorsque la question fut discutée
(il y a longtemps) elle fut rejetée par
les anciens ~~statutaires~~ par laison.
Ainsi voilà c'est une question de finances
purement, car pour les titres et honneurs

its meurent pour... faire des décisions rationnelles de l'association
mais les hommes éminents ne sont pas les seuls à avoir les idées
devenir par de trouver un moyen plus simple de questionner les choses

Au sujet de la "tarpe" de la Société
je vous dirai, mon cher ami, qu'elle
n'existe que dans votre imagination
la Société publie 2 fois plus et
publie mieux qu'il y a 20 ans,
alors qu'elle avait plus de membres.
"Que les ombres de anciens m'inspirent
dit-il vous... Elles m'inspirent en effet,
d'autant mieux que j'ai travaillé
avec elles au côté et que l'esprit
du Comité actuel est exactement
le même que celui que j'ai connu
autrefois, du temps de Brega au
sans être membre j'assistais à
bien des discussions méharakaires.
Les ombres ne m'inspirent pas seule-
ment, elles m'ordonnent, car
ce sont elles qui ont rédigé les
statuts et le règlement auquel
je suis forcé d'obéir tout comme les
autres même lorsqu'il me gêne. Je
vous avoue que j'aimerais voir les
membres éminents de Province et
de Paris bénéficier de l'honorariat
quand ils ont comme vous 30 ans de
service. Les Ombres ne l'ont pas voulu
et lorsque la question fut discutée
(il y a longtemps) elle fut rejetée par
les anciens ~~statutaires~~ par laison.
Ainsi voilà c'est une question de finances
purement, car pour les titres et honneurs